

## Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de retrait du second nom commercial du produit phytopharmaceutique ORTIVA*

*de la société* SYNGENTA FRANCE SAS

*enregistrée sous le* n°2019-0979

La modification de l'autorisation de mise sur le marché **est accordée**, le second nom commercial ORTIVA JARDIN **est retiré** en France pour le produit désigné ci-après.

ORTIVA JARDIN devient, sous le numéro d'AMM 2190031, produit de seconde gamme d'ORTIVA.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

### Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	ORTIVA ORTIVA GOLD CONCLUDE AZT 250 SC ZAKEO ONE
<b>Second nom commercial retiré</b>	ORTIVA JARDIN
<b>Type de produit</b>	Produit de référence (initialement deuxième gamme)
<b>Titulaire</b>	SYNGENTA FRANCE SAS 12 Chemin de l'Hobit, 31790 Saint Sauveur, France
<b>Formulation</b>	Suspension concentrée (SC)
<b>Contenant</b>	250 g/L - azoxystrobine
<b>Numéro d'intrant</b>	9700332
<b>Numéro d'AMM</b>	9700332
<b>Fonction</b>	Fongicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel. Le délai d'écoulement des stocks de produits dont l'étiquette porte le nom ORTIVA JARDIN, est de 6 mois à la commercialisation et de 12 mois supplémentaires à l'utilisation par des professionnels.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

Le produit ORTIVA JARDIN peut être utilisé sous son ancien numéro d'AMM (9700332), conformément aux conditions d'emploi figurant dans la décision d'autorisation du produit ORTIVA pendant une période de 6 mois à compter de la présente décision.

A Maisons-Alfort le,

04 AVR. 2019

**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)